

Les premiers abris voyageurs Clear Channel implantés dans les communes

M. Pierre Brana, vice-président de la Communauté urbaine de Bordeaux chargé des Transports collectifs hors tramway, a présenté, aujourd'hui 10 mai 2005 à Saint-Vincent-de-Paul, les nouveaux abris voyageurs réservés aux usagers du réseau tbc, en application du contrat conclu entre la Cub et la société Clear Channel.

Ce contrat prévoit la mise à disposition de 1800 abris voyageurs en remplacement des 1658 abris publicitaires et non publicitaires existants. A relever que c'est dorénavant un modèle unique qui sera implanté dans toutes les communes de la Cub : il reprend les couleurs du mobilier du tramway et se décline en cinq versions - standard publicitaire, standard non publicitaire, auvent avec deux publicités en fonds, auvent sans publicité et abri double de 8 m de long - qui permettent par exemple de s'adapter aux différents gabarits de trottoirs existants.

Ces nouveaux mobiliers seront implantés en respectant les échéances des contrats en cours : 508 abris installés au 30 juin 2005 (contrats Sirocco et CDA), 656 abris implantés du 5 juillet 2005 au 4 janvier 2006 (contrat JC Decaux), 180 abris du 23 août 2006 au 22 février 2007 (contrat Giraudy) et 314 abris dans le courant de l'année 2005 (contrats non publicitaires propriété Cub).

Pour mémoire, lors du lancement de la procédure d'appel d'offres en juillet 2004, la Cub souhaitait à la fois reprendre dans un seul et unique contrat la gestion de ces abris, optimiser les coûts et recettes de ce service, améliorer le confort des usagers et donner une unité à l'ensemble du réseau. Le marché signé le 30 novembre 2004 a été attribué à Clear Channel pour une durée de 15 ans.

Contact presse : direction de la Communication

Alain Lamaison - Tél. 05 56 99 85 29 / 06 16 33 78 12

Emmanuelle Bortolaso - Tél. 05 56 99 85 59 / 06 16 33 78 15